**N° 260. Lundi 31 Octobre et Mardi 1er Novembre 1842. 13me Année.**

# JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

| | La Haye. | Provinces. |
|---|---|---|
| Pour un an. | 26 fl. | 30 fl. |
| six mois. | 14 » | 16 » |
| trois mois | 7 » | 8 » |

BUREAUX A LA HAYE, *Petit Marché-aux-Herbes*, N° 370.

PRIX DES INSERTIONS.

Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

**La Haye, 31 Octobre.**

**SECONDE CHAMBRE DES ÉTATS-GÉNÉRAUX.**

*Séance du 31 octobre.*

La Chambre nomme la commission qui sera chargée de présenter à S. M., aujourd'hui à 1 heure, l'Adresse en réponse au discours de la Couronne ; voici la teneur de cette Adresse :

Sire,

Les Etats-Généraux ont reçu avec les sentimens d'une vive sympathie la communication du mariage de la Fille bien-aimée de Votre Majesté avec le Grand-Duc héréditaire de Saxe-Weimar-Eisenach. Nous souhaitons ardemment que cette union puisse concourir au bonheur d'une Princesse chérie, et nous espérons dans la confiance qu'une fois parvenue à la Couronne où elle est appelée, elle n'oubliera pas une Patrie qui lui fut si chère.

La Néerlande éprouve constamment le besoin du repos et de la paix. Aussi avons-nous appris avec satisfaction de Votre Majesté que les relations de la Néerlande avec les puissances étrangères se faisaient remarquer par des rapports d'amitié et de bienveillance mutuelles.

Il nous a été extrêmement agréable de recevoir de Votre Majesté l'assurance que les plénipotentiaires de la Néerlande et de la Belgique étaient tombés d'accord sur les bases d'une transaction, qui aura pour résultat d'arriver à l'entier accomplissement du traité de Londres.

Après les longues négociations qui ont été poursuivies entre les deux pays, nous espérons que Votre Majesté pourra nous donner bientôt communication du traité conclu et comme il est d'une grande importance pour la Néerlande et, la Belgique d'établir des rapports de bon voisinage, nous sommes persuadés que ce traité, exécuté avec fidélité, y pourra contribuer et favorisera les relations commerciales entre les deux pays.

Nous renouvelons le vœu que le réglement si nécessaire aux intérêts financiers du grand-duché de Luxembourg soit promptement terminé.

La Néerlande doit à la marine son origine et sa grandeur, et quoique les revenus de l'état permettent difficilement, aujourd'hui, un accroissement dans les dépenses, cependant nous n'oserons jamais qu'une marine, établie sur un pied respectable, est indispensable pour la défense du pays et de nos colonies et pour la protection de notre commerce. Nous recommandons ce point important à la constante sollicitude de Votre Majesté, et nous espérons que l'emploi bien calculé des ressources connues contribuera à l'amélioration de notre marine active.

Nous avons appris avec satisfaction que les moyens les plus convenables sont employés à mettre la défense du pays sur un bon pied.

Chaque Néerlandais a toujours été prêt à sacrifier sa fortune, à verser son sang pour la défense du sol de la patrie et pour le maintien de son indépendance. Ces mêmes sentimens l'animent encore aujourd'hui, et si les circonstances l'exigeaient, Votre Majesté trouverait les Etats-Généraux, dans le cercle de leurs attributions constitutionnelles, prêts à y concourir de tout leur pouvoir. Cependant, nous croyons fermement que le gouvernement de Votre Majesté, ayant égard à la situation actuelle des finances de l'état, sera d'une opinion unanime avec nous qu'il ne peut pas être affecté à ce sujet plus de fonds que n'en réclame la stricte nécessité.

Nous attendons avec intérêt les projets de loi annoncés sur la milice et les gardes communales, ainsi que les propositions qui nous seront faites pour régler les affaires de la Société de Bienfaisance. Nous examinerons le second livre du Code pénal avec le soin scrupuleux qu'exige l'importance de la matière.

Nous espérons que la rédaction du nouveau tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit sera assez avancée pour être bientôt soumise à nos délibérations. Nous pensons qu'à ce sujet on n'aura pas perdu de vue que des droits modérés et protecteurs concourent à la prospérité générale, sans toutefois cesser d'être favorables aux intérêts du trésor.

Nous ne pouvons dissimuler à Votre Majesté notre désir de voir bientôt le gouvernement en état de présenter à notre examen les nouveaux projets de loi annoncés sur le système électoral. Ils sont de la plus haute importance, et nous croyons fermement que, d'accord avec l'observation rigoureuse des principes constitutionnels, une application libérale, mais toutefois prudente de ces mêmes principes, sera faite à ce sujet.

Nous nous réjouissons d'apprendre que nos Indes-Orientales se trouvent dans un état de tranquillité satisfaisant. Nous nous flattons que le gouvernement parviendra, par l'application de sages mesures, à réparer le préjudice qu'elles ont éprouvé par le coup porté au système de crédit. Nous espérons qu'une amélioration dans les prix des produits coloniaux, permettra d'augmenter les ressources que la Mère-Patrie tire du subside des Indes-Orientales, sans toutefois élever le chiffre de ce même subside, au détriment des dépenses que réclame l'intérêt bien calculé des colonies.

De nouveau, Sire, nous recommandons à Votre Majesté la situation des Indes-Occidentales. Leur prospérité est diminuée ; leurs produits continuent à être surchargés de droits d'entrée. Il est juste et désirable que des mesures soient enfin prises dans leur intérêt.

Nous reconnaissons avec Votre Majesté la nécessité d'améliorer l'organisation de la police. C'est une question d'une nature très-délicate, qui devra être traitée avec le plus de soin possible et avec une excessive circonspection.

Nous avons appris avec satisfaction la prospérité toujours croissante des arts et des sciences.

L'instruction publique doit être le sujet constant de la sollicitude du gouvernement, et Votre Majesté nous trouvera toujours prêts à y concourir, quand il en sera besoin, par des dispositions législatives.

La situation des classes indigentes mérite toute l'attention de Votre Majesté. Il faut l'avouer, le paupérisme augmente aussi chez nous. Nous espérons donc que les mesures, qui seront déterminées par Votre Majesté, atteindront le but désiré et préserveront la Néerlande de la création d'impôts particuliers affectés à ce sujet.

Nous ne pouvons vous le dissimuler, Sire, le déficit annoncé a excité au plus haut degré toute notre sollicitude.

Nous espérons que dans le prochain budget biennal, les moyens pour balancer les dépenses seront calculés avec plus de justesse et que dans ces appréciations les chances préjudiciables seront scrupuleusement mises en regard des circonstances favorables.

Le fardeau de nos dettes est si lourd, qu'il serait difficile de songer à l'augmenter. Par des économies d'une application prompte, active et bienfaisante, par la simplification de tout ce qui est susceptible d'être simplifié, par une répartition plus égale dans les impôts, qui exigerait une contribution plus large des habitans plus fortunés du pays, nous espérons arriver au but si désiré, celui de voir les dépenses couvertes par les recettes de l'état.

Lorsque cette marche sera suivie, lorsque les scrupuleuses investigations de la Chambre des Comptes auront exercé un juste contrôle sur toutes les finances du royaume, c'est alors que, par la suite, on pourra prévenir un déficit et peut-être penser, dans des circonstances plus heureuses, à un amortissement de la dette publique. Mais tous les efforts, nous insistons sur ce point avec force, doivent être dirigés vers ce but, et, écartant tout intérêt particulier, avoir seulement en vue la prospérité générale.

La révision annoncée des pensions et des traitemens d'attente et de supplément est ici en rapport immédiat, et nous avons la conviction que le prochain budget biennal et le nouveau projet de loi sur les pensions, donneront, en cette occasion, des preuves irrécusables du désir de coopérer au bien-être général.

L'examen de ce budget biennal appellera toute notre attention. Nous comprenons, quand les subsides de nos possessions d'outre-mer sont insuffisans, que de nouveaux moyens doivent être employés pour couvrir les dépenses nécessaires.

Nous attendons avec intérêt les projets de loi qui y ont rapport, et nous en ferons l'objet d'un sérieux examen. Nous aussi, Sire, nous n'avons pas de plus ardent désir que d'aider à alléger les charges qui pèsent sur le peuple ; mais nous ne pouvons écarter de notre esprit la crainte que la diminution dans le rendement de quelques impôts et la baisse du prix des produits coloniaux, ne sauraient permettre d'arriver aujourd'hui à une diminution générale des charges.

Nous recevrons avec intérêt les comptes des recettes et des dépenses de l'état pour 1841 et années antérieures. Nous espérons en même temps que le compte de l'exercice courant, que doit clore la Chambre des Comptes, sera établi avec clarté et, qu'accompagné d'un rapport détaillé sur l'emploi des moyens, il nous sera remis en temps utile, afin que cette communication

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

## JEROME PATUROT,

### A LA RECHERCHE D'UNE POSITION SOCIALE. (1)

### XV.

### Suicide de Paturot, philosophe incompris.

« Ma disgrâce politique, poursuivit Jérôme, fut un coup accablant et sans remède : j'étais de nouveau déclassé et à la merci du besoin. Dans cette dernière épreuve, je retrouvai Malvina ce qu'elle avait toujours été, fidèle à ma mauvaise comme à ma bonne fortune. Cette fille avait un merveilleux talent pour se mettre au niveau de toutes les situations et prendre le masque de tous les rôles. Elle oublia sans peine les façons hippiques et littéraires, les grands airs et les soupers fins, pour redevenir la frugale et laborieuse fleuriste d'autrefois. Au milieu de bien des travers, dirai-je des écarts, j'avais reconnu en elle une qualité rare et dominante : c'était un dévouement sans arrière-pensée comme sans limite. Sous une légèreté apparente se cachait un véritable attachement, et jamais dans sa conduite rien ne s'était fait voir qui ressemblât à un calcul intéressé.

» Dans l'abattement profond où j'étais tombé sa gaieté seule me soutenait. J'étais atterré, vaincu par tant de mécomptes successifs. Ma fonction ici-bas ressemblait à celle du païen qui roule aux enfers sa pierre fatale avec un éternel et inutile effort. A diverses reprises, je m'étais vu précipité du haut de mes illusions et j'étais las de cette existence si souvent brisée. Que faire ? A quoi me rattacher encore ? N'avais-je pas tout parcouru, tout épuisé, si ce n'est ce commerce odieux de bonnets de coton, toujours suspendu sur ma tête ? On me conseilla la philanthropie comme un moyen extrême applicable aux cas désespérés. Quand on a épuisé la coupe des déboires terrestres, on se fait philanthrope, et souvent cela réussit. J'en essayai : je me déclarai l'ami, le patron des détenus, je recherchai les beaux, les grands criminels, en les conjurant de vouloir bien m'honorer de leur amitié, à l'exclusion des philanthropes en vogue. Je parvins ainsi à en embaucher quelques-uns, à les ateler à mon char ; je conduisis à l'échafaud un parricide, avec un succès qui fit du bruit ; je fondai la philanthropie romantique. Je ne vous dirai pas qu'on me doit le bouillon confectionné avec de vieux dominos et des poignées de parapluies ; mais j'ai obtenu certainement des titres à l'admiration pénitentiaire pour mes études sur les libérés et ma manière de les pousser dans le monde. Que leur manquait-il à ces victimes de la justice humaine ? Le sentiment de leur dignité et un peu de confiance en eux-mêmes. Je leur rendis tout cela en les admettant dans mon intimité, en les conviant à ma table. Il est vrai que le premier qui me fit cet honneur emporta la montre de Malvina et deux couverts d'argent ; mais c'était un jeune homme de 18 ans, et cette inadvertance est très-explicable à un pareil âge. Quoi qu'il en soit, Malvina, qui regrettait sa *toccante*, ne voulut plus entendre parler de cette intéressante population ; de sorte que je ne fis guère que traverser la philanthropie. C'est dommage : j'aurais réussi dans le patrocinage du grand criminel.

» Je retombai donc dans l'oisiveté et dans le chagrin. Mon mal me reprit ; j'avais du vague à l'âme et les hypocondres endommagés. L'idée d'un suicide me poursuivait sous toutes les formes, et cette manie devenait d'autant plus dangereuse qu'elle procédait moins du désespoir que du calcul. Il me semblait raisonnable de quitter cette vie lorsqu'après bien des efforts on n'est pas parvenu à s'y assurer une place tolérable. Prolonger une semblable déception au-delà d'une certaine limite était le fait d'une âme vulgaire. Là-dessus je me construisis une théorie qui ressemblait à ce que j'avais lu dans Jean-Jacques, et je commençai à me regarder comme engagé vis-à-vis de moi-même dans cette résolution. Ma vanité d'auteur y trouvait son compte et tirait d'avance parti de l'événement.

» — Malvina, disais-je, un suicide pose un homme. On n'est rien debout ; mort, on devient un héros. Là où les jalousies cessent, l'apothéose commence. De mon vivant, qui est-ce qui a parlé de mes *Fleurs du Sahara*, de ma *Cité de l'Apocalypse ?* A peine serai-je parti que chacun de ces volumes deviendra un monument, une œuvre de génie. J'aurai des prôneurs ; je ferai école ; c'est infaillible. Tous les suicides ont du succès ; les journaux s'en emparent ; l'émotion s'y attache. Décidément il faut que je fasse mes préparatifs.

» — C'te bêtise ! C'est ça, péris-toi comme une couturière de cinq sous, avec le réchaud de charbon.

» — Ceci est une autre question, Malvina ; il faudra que j'y réfléchisse. Avalerai-je une clé forée, comme Gilbert, ou de l'acide prussique, comme Chatterton ? aurai-je recours au brasier d'Escousse ou à l'eau de Seine, comme un grand peintre ? c'est ce qui vaut la peine d'être pesé attentivement. Ne faisons rien à la légère. L'événement serait bien plus dramatique, Malvina, bien plus touchant, s'il était orné d'une femme, si nous nous en allions à deux....

» — Plus souvent !

» — Double couronne, alors, celle du talent, celle de l'amour. Que d'images les poètes chevelus du temps inventeraient en notre honneur ! Nous serions deux pigeons battus qui, fatigués des orages de la vie, s'abritent sous l'aile du désespoir, et meurent en confondant leurs âmes. Nous serions le lierre et le chêne que le même carreau foudroie. Que ne serions-nous pas, Malvina ?

» — Par exemple, voilà un genre de propositions un peu nouveau.

» — C'est le dernier banquet de la vie, bobonne, je t'y offre une place à mes côtés.

» — Merci ! on sort d'en prendre. A-t-on jamais vu un croque-mort pareil ! ah ça ! mais tu es donc employé aux pompes funèbres !

» Ces conversations se renouvelaient souvent, car l'image d'une mort prochaine ne me quittait plus : c'était une véritable maladie. Les auteurs les plus sombres étaient ceux que je préférais. *Young* et *Werther* faisaient mes délices. Non seulement je me trouvais déjà tout familarisé avec l'idée de la destruction, mais je jouissais d'avance des résultats qu'elle devait amener. J'avais vu d'assez médiocres rimeurs relevés subitement par l'auréole du trépas, et prendre place parmi les dieux de l'Olympe littéraire. Cet honneur me flattait surtout, et il me semblait infaillible : c'était comme la prime de mon suicide, et j'y comptais. Je voulais aussi pénétrer tous les secrets des sciences psychologiques dont j'allais prochainement vérifier l'exactitude. Je me fis donc philosophe : vous savez que c'est la ressource ordinaire de ceux qui ne sont pas contens.

» Parmi les penseurs qui me tombèrent alors sous la main, il en est un, monsieur, dont l'impression sur moi fut bien vive. On le nomme M. Jean Biret, il est l'inventeur des livres qui ne finissent pas. Je désirais savoir ce qu'un métaphysicien aussi prodigieux pensait de la vie future, et je lus avec avidité ses ouvrages, en regrettant qu'il ne sût pas les finir. Ce fut pour moi une découverte. Dans mes préjugés naïfs, j'avais toujours compris l'existence qui nous attend comme une chose essentiellement distincte de celle-ci : je croyais qu'il était donné aux âmes de s'envoler vers un autre monde, plus riche en félicités, moins abondant en misères. M. J. Biret détruisit cette erreur : il me révéla le système de *la perpétuité des individus au sein de l'espèce*, qu'il a inventé d'après Pythagore. C'est simple, mais c'est beau. Nous avons déjà vécu et nous vivrons, toujours sur la même terre, sous la calotte du même ciel. Autrefois Athéniens, nous sommes Français aujourd'hui, dans deux siècles nous serons Moscovites. Un homme s'est appelé Caius à Rome, il se nomme en France Paturot, il sera Tchien-Kang en Chine avant peu, car, ainsi que le dit M. Jean Biret : *Nous sommes, non-seulement les fils et la postérité de ceux qui ont vécu, mais au fond et réellement des générations antérieures elles-mêmes.*

» Cette explication de la vie me jeta dans des transports infinis : je voyais s'ouvrir un nouveau ciel. Mourir n'était plus dès-lors aller vers l'inconnu, ce problême rempli de mystérieuses terreurs ou d'espérances excessives. Mourir, c'est changer d'état. La profession de poète déplaît, on se tue et l'on renaît. O grande découverte ! ô incommensurable révélation ! Je voulus y associer Malvina : c'était un moyen de la prendre par son côté faible. Je lui expliquai donc M. Jean Biret.

» Malvina, disais-je à cette fille, tu n'as pas sur cette terre le rang qui devrait t'appartenir. Tu es quelque impératrice du Thibet infusée dans le corps d'une fleuriste. Un coup de tête ; et le charme est rompu ; tu te choisis alors

(1) Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

nous fasse arriver à la connaissance exacte des besoins réels du Trésor.

Cicatriser les plaies du passé, améliorer la situation peu favorable du présent, telle est la noble tâche qui est réservée à Votre Majesté. Le commun accord du souverain avec les représentans de la nation peut certainement y concourir; le gouvernement y contribue aussi pour sa part, en défendant l'intérêt général d'après des principes immuables, en tenant d'une main ferme les rênes de l'état, en maintenant l'ordre et la régularité dans toutes les branches de l'administration.

Les États-Généraux sont prêts à soutenir Votre Majesté en tout ce qui peut contribuer au développement des intérêts bien compris d'un peuple, dont l'amour et l'attachement à l'Auguste Maison d'Orange sont la meilleure récompense pour les soins infatigables que Votre Majesté a voués à son bonheur.

---

Il a plu à S. M. la Reine d'accepter le titre de protectrice de la Société Philanthropique de Breda dont le but est de procurer du travail et du pain à la classe indigente. S. M. a fait en même temps, transmettre un don de cent florins à cette Société, afin de l'aider dans ses nobles travaux.

Ces jours derniers, est mort à Utrecht, à l'âge de 82 ans M. Wynand Koopman, membre du conseil de ladite ville, des États de la province et de l'institut royal des Pays-Bas.

Par arrêté royal donné à Paris, le 26 octobre, S. M. le roi des Belges a nommé chevaliers de son ordre de Léopold plusieurs artistes, parmi lesquels nous remarquons notre célèbre Koekkoek.

L'entrepreneur de la 12me parcelle des travaux de terrassemens de la voie ferrée rhénane vient de recevoir l'ordre de commencer ces travaux. L'affaire des expropriations, à ce qu'on apprend, est tout-à-fait réglée.

S. M. le roi de Prusse a autorisé son ministre de la guerre, général d'infanterie de Boyen, et le général-major de Quadt, commandant de Mayence, à porter, le premier, la grand'-croix de l'ordre du Lion-Néerlandais, et le second, la croix de commandeur du même ordre, dont ils ont été respectivement décorés par S. M. le roi des Pays-Bas.

Dans la nuit du 27 au 28 de ce mois, le moulin de l'ancien bourgmestre d'Elshout près d'Heusden a été totalement réduit en cendres. C'est la troisième fois, depuis quelque années, que ce moulin, chaque fois rebâti, est devenu la proie d'incendies dont on ne connaît pas la cause. Cette fois, à ce qu'on assure, le moulin était assuré.

On nous écrit de Hambourg, le 23 octobre:

« M. le vicomte d'Arlincourt est ici depuis plusieurs jours; il a vu du monde, et ceux qui l'ont vu tiennent de lui-même qu'il n'y a pas un seul mot de vrai dans tout ce qui s'est débité sur le but de son voyage à St.-Pétersbourg, qui aurait été, disait-on, de négocier un mariage entre le duc de Bordeaux et une archiduchesse de Russie. Aucune ouverture n'a été faite à ce sujet par M. d'Arlincourt; et nous sommes formellement autorisés à démentir tous ces bruits. Il est bien vrai que l'empereur a parfaitement accueilli l'auteur du *Solitaire*, et lui a adressé les paroles les plus flatteuses; il est bien vrai aussi que les rois de Suède et de Danemarck l'ont reçu avec une haute distinction, et même, ont mis à sa disposition des chevaux, des voitures, et jusqu'aux officiers de leur maison, pour l'accompagner dans ses excursions chez eux; mais ces hommages et ces honneurs n'ont été rendus qu'à l'écrivain renommé et pas du tout à l'homme politique. M. le vicomte d'Arlincourt ne tardera pas, au surplus, à publier un livre qui contiendra le récit de ses voyages, et qui fera suite au *Pélerin*, dont on sait l'immense succès. »

Une scène assez singulière s'est passée chez un restaurateur à Paris. Deux messieurs dînaient fort gaiement et surtout fort confortablement à une table. Tout-à-coup une femme jeune et assez belle, modestement vêtue, mais pâle, fatiguée, se présente dans le salon, avec deux jeunes enfans à la main, et s'assoit devant une table. « Que faut-il servir à madame? dit le garçon. — Les restes de ces messieurs, répondit-elle à haute voix. » L'un des joyeux convives était le mari de cette infortunée, le père de ces deux pauvres enfans!

---

# EXTÉRIEUR.

**AMÉRIQUE MÉRIDIONALE.** — M. le vice-délégué de la population française de la Plata communique au *Journal du Hâvre* l'extrait suivant de sa correspondance:

» Montévidéo, 23 juillet.

» M. l'amiral Massieu de Clerval est arrivé ici hier matin de retour de Buénos-Ayres, où il n'est pas resté; on disait ici avant-hier, qu'aussitôt que Rosas avait appris que M. de Clerval était sur rade, il était parti pour sa campagne, ce qui avait fait décider l'amiral à revenir à Montévidéo immédiatement. L'arrivée de l'amiral dans notre ville est une confirmation de cette nouvelle dont on avait d'abord douté.

» Un commodore américain, M. Morris, est en ce moment à Buénos-Ayres; il réclame de Rosas 200 mille piastres fortes pour spoliations. C'est sans doute pour cela que Rosas a fait saluer son pavillon. Quant à l'amiral de Clerval, tout s'est passé dans le plus grand *incognito*. »

**TURQUIE.** — *La Gazette Universelle* d'Augsbourg confirme la nouvelle que nous avons déjà donné d'après le *Journal de Francfort*, de la déchéance officielle du prince Michel Obrenowitsch. Voici ce qu'on mande à cette feuille, en date de Belgrade, le 17 octobre;

» Je profite d'une occasion extraordinaire, pour vous annoncer la déchéance du prince Michel prononcée par le Sultan le 10 de ce mois, ainsi que la confirmation de l'élection du prince Alexandre Georgewitsch. Les dépêches contenant cette nouvelle et adressées à Kiamil-Pacha, portent la date du 11 de ce mois, et sont signées par le grand-visir Rauf-Pacha. Le diplôme du nouveau prince lui sera envoyé à Belgrade par un commissaire spécial, qui sera chargé en même temps de retirer au prince Michel les sceaux et les insignes de sa dignité, pour les remettre à Georgewitsch lors de son installation. Celui-ci a reçu ce message sans faire paraître une grande émotion, car il était presque sûr de son fait; il n'en a pas été de même des consuls européens que cette mesure a beaucoup surpris; ils espéraient que les représentans des puissances à Constantinople parviendraient à inspirer dans cette affaire quelques scrupules à la Porte. Mais il paraît que les rôles sont changés, et que les représentans au lieu d'imposer au Divan, se laissent imposer par lui. On serait tenté de croire qu'au départ du courrier envoyé à Kiamil-Pacha, ils n'avaient encore aucun soupçon de la décision prise par le Sultan, attendu qu'il n'avait été fait aucune communication de ce genre aux consuls étrangers résidant à Belgrade."

— Une autre lettre de Belgrade, à la date du 15 octobre, adressée à la même feuille, s'exprime comme suit:

« Si l'on juge avec impartialité les derniers événemens dont la Servie a été le théâtre, on acquerra la triste conviction que les vrais intérêts du peuple et du pays sont fortement compromis. Et d'abord la Servie, de principauté héréditaire qu'elle était, est devenue une principauté élective. Comme cet état de choses provoque dans chaque pays des émeutes et des révoltes, et favorise la corruption et une foule d'autres abus, à plus forte raison sera-ce le cas en Servie, où chaque parvenu ignorant a la prétention de pouvoir représenter le prince, ou, pour mieux dire, de toucher annuellement ses deux millions de piastres, dans un pays où le système de corruption, les présens faits aux pachas et aux agens de la Porte sont à l'ordre du jour, et où le droit d'élection n'a jamais été conféré à la nation, et où par conséquent chaque nouvelle élection ne peut s'effectuer qu'au moyen d'émeutes et de mouvemens insurrectionnels.

» Depuis que le prince Milosch a été forcé de quitter la Servie, les finances de l'état ont été dilapidées et la démoralisation du peuple a fait des progrès effrayans. Ce prince, quoiqu'on lui ait si souvent reproché son avidité et sa cupidité, a cependant laissé dans les caisses publiques près de $2\frac{1}{2}$ millions de florins. Pendant la régence qui a été établie après la mort du prince Milan, cette somme avait diminué de près de la moitié. La somme d'environ $1\frac{1}{2}$ million de florins que le prince Michel a trouvée dans les caisses de l'état après son avénement au trône, il l'a laissée intacte aux hommes du pouvoir actuel. Ceux-ci, après avoir envoyé à Constantinople 60,000 ducats et dépensé dans l'espace d'un mois plus d'un million de florins, ont jugé convenable de mettre actuellement les scellés sur les caisses publiques, vraisemblablement pour pouvoir dire au peuple que les 600,000 fl. qui s'y trouvent encore sont tout ce qu'a laissé le prince Michel. Voilà les suites de la révolte et des continuels changemens dans le gouvernement. »

**GRÈCE.** — Athènes, 12 octobre. Le roi a conféré un grand nombre de décorations à l'occasion de sa fête. M. Coletti a été nommé grand'-croix de l'ordre du Sauveur.

Les filles de 35 citoyens qui ont bien mérité de la patrie, recevront de l'état une dotation en fonds de terre du prix de 10[illegible] à 3500 drachmes.

Le 9 de ce mois, LL. MM. sont rentrées au Pyrée, de retour de leur voyage dans les îles de l'Archipel.

M. le comte de Bray, ministre de Bavière, donnera aujourd'hui un grand bal en l'honneur du mariage de S. A. R. le prince royal de Bavière. LL. MM. honoreront cette fête de leur présence.

Les bruits d'un prochain changement de ministère semblent se confirmer.

**RUSSIE.** — St.-Pétersbourg, 20 octobre. S. M. l'empereur est arrivé, le 17, en parfaite santé, à Tsarskoé-Sélo, de retour de son voyage dans l'intérieur.

— M. le comte de Nesselrode, ministre des affaires étrangères, est arrivé dans cette capitale, de retour de son voyage en Allemagne.

— Un journal allemand annonce qu'il serait question du mariage de S. A. I. la grande-duchesse Elisabeth Michailowna de Russie, fille du grand-duc Michel, avec S. A. le duc Adolphe de Nassau. La grande-duchesse Elisabeth est née le 26 mai 18[illegible].

— Le *Frankfurter Journal* publie, en date des bords du [illegible]men, la lettre ci-après:

« A l'occasion du dernier manifeste papal relatif à la situation de l'église catholique en Russie et en Pologne, certains organes de la presse périodique ont parlé de cette situation pour représenter la conduite conséquente du gouvernement russe, ayant pour but de combattre des empiètemens ultramontains, comme des persécutions religieuses. On ne doit pas s'étonner que cette conduite ait encouru la censure du Saint-Siége; il faut avouer aussi que cette conduite contraste, sous beaucoup de rapports, avec les concessions qui, dans ces dernières années, ont été faites au Saint-Siége par des gouvernemens acatholiques. S'il était nécessaire de justifier ce contraste, il suffirait de renvoyer au chiffre respectif des diverses populations appartenant aux confessions chrétiennes dans les divers états, chiffre qui certes, dans les pays où ces concessions ont été faites, parlait en faveur de celles-ci. Si dans d'autres états [illegible] concessions ont été faites par des considérations de politique, il n'y a pas lieu de blâmer le gouvernement qui n'a pas cru convenable d'observer les mêmes égards. Ce qui, d'un autre côté, [illegible] un fait, c'est que dans les pays soumis au sceptre de Russie, *tous les cultes* sans exception, jouissent d'une égale protection, [illegible] que le prosélytisme est complètement étranger à l'église grecque. Si, dans ces dernières années quelques diocèses grecs-unis qui, comme on sait, reconnaissent le pape pour leur chef religieux, ont été réunis à l'église russo-grecque, par là [illegible] n'a fait que se conformer à un vœu émis depuis long-temps [illegible] la grande majorité des paroisses et de leurs curés respectifs. Les réclamations à ce sujet furent si rares que même les adversaires de la mesure sont obligés de se borner à citer les manifestations isolées des mécontens. Si, enfin, on a décrété la réunion des immeubles désignés dans le temps pour l'entretien de l'église catholique et de son clergé, aux domaines de l'état, il a été alloué, d'un autre côté, des fonds suffisans pour atteindre amplement le même but. C'est là une de ces mesures qui, de la part des amis d'un sage progrès, ne sauraient être attaquées, car elles appartiennent au domaine des améliorations qu'ils réclament, et que de semblables mesures ont été prises et se prennent encore dans des états éminemment catholiques, qui marchent dans la même voie. »

**POLOGNE.** — Varsovie, le 21 octobre. Par rescrit du 1[illegible] de ce mois, S. M. l'empereur a nommé le conseiller d'état extraordinaire Thomas Lebrun, secrétaire d'état près du conseil d'administration du royaume de Pologne.

---

une autre situation, tu retiens la place de reine des Français pour l'an 1957. Vois ce que tu gagnes au change. On meurt pour renaître, et ainsi jusqu'à extinction de chaleur vitale, O saint Jean Biret! priez pour nous!

» J'avais beau prodiguer les invitations de ce genre, exposer de nouveau la théorie de la perpétuité des individus et la manière de s'en servir: rien ne touchait Malvina. Non-seulement elle ne voulait pas m'accompagner dans mon expérience; mais, elle me défendait expressément d'en user pour mon propre compte. Cette obstination me jeta dans un désespoir sombre: je ne mangeais plus, je ne dormais plus. Des fantômes assiégeaient mon chevet, j'étais en proie à une agitation sans trève. Rien dans ce monde ne me paraissait digne du moindre souci; je laissais ma vie s'éteindre comme une lampe qui manque d'aliment. Peu-à-peu les ressors de ma constitution, naguère excellens, s'affaiblirent, se désorganisèrent: je voyais mes forces dépérir, mes facultés s'oblitérer, et mon mal moral s'aggravait de toute ma faiblesse physique. Mon visage, hier florissant, était réduit à son état d'émaciation cadavéreuse: bref, sans une crise violente, j'étais un homme perdu.

» Quand Malvina eut compris cela, elle changea subitement de langage. Je vous l'ai dit, monsieur, le dévouement occupait une grande place dans le cœur de cette fille. Ne pouvant triompher de mon idée fixe, elle s'y associa:

» — Jérôme, me dit-elle un jour, tu as raison: c'est un triste logement que ce monde, allons en chercher un autre: tu prieras M. Jean Biret de nous faire tirer un bon numéro. Nous verrons si je renaîtrai avec un équipage et deux cent mille livres de rente. Je suis curieuse de voir ça.

» Depuis ce jour, elle se montra plus pressée que moi de hâter le moment décisif. Nous délibérâmes ensemble sur le moyen: elle se prononça pour le charbon, qui était plus familier à ses souvenirs et aux études qu'elle avait faites dans Paul de Kock. Je n'avais là-dessus aucune espèce de préférenee: il fut facile de s'entendre sur ces détails. Malvina se montrait impatiente; elle avait hâte d'en finir. Nos préparatifs furent promptement achevés. Avant de quitter la vie, je voulus laisser à mon oncle un dernier souvenir; je lui écrivis une lettre dans laquelle je lui retraçais longuement mes douleurs, les combats de mon âme, les vicissitudes de ma destinée, et j'achevais ainsi:

« Pardonnez-moi, père Paturot, de n'avoir pas su résister à la fatalité qui
» me poursuit. Je paie un tribut à la faiblesse de notre nature et à un con-
» cours de circonstances que je n'ai pu vaincre. Je porte la peine de mon or-
» gueil et de mon indécision. Sans doute, si j'avais prévu où me conduisait
» cette aspiration vers la gloire, ce besoin de célébrité qui ont tourmenté ma
» jeunesse, j'aurais pu trouver un abri dans la carrière où ma famille a vécu
» obscure, mais honorée. J'ai visé plus haut, j'en suis puni. Aujourd'hui il est
» trop tard: je sens que l'ambition d'un rôle impossible n'est pas éteinte en
» moi, et j'aime mieux m'en aller que d'endurer plus long-temps un tel sup-
» plice. Adieu, plaignez-moi et ne maudissez pas ma mémoire.

Jérome Paturot. »

» Cette lettre devait être mise à la petite-poste le soir, pour que mon oncle ne la reçut que le lendemain matin quand tout serait accompli. Ainsi, le père Paturot serait prévenu trop tard pour empêcher le sacrifice, assez tôt pour nous faire rendre les derniers devoirs. Il faut vous dire que j'avais évité de parler à la fleuriste du père Paturot, de peur qu'elle ne conspirât avec lui pour vaincre mes répugnances au sujet de la bonneterie. Quand la lettre fut écrite, Malvina la prit et se chargea d'aller la jeter dans la boîte voisine. En même temps elle devait exécuter quelques commissions et régler ses petites affaires au dehors. Elle sortit.

» J'étais donc arrivé à l'heure solennelle; je l'envisageai sans crainte comme sans affectation. J'étais depuis trois mois habitué à cette pensée; elle m'accompagnait partout. Resté seul, je relus une partie de mes poésies, et j'y découvris une foule de beautés nouvelles. Il me semblait que mon lyrisme avait été méconnu et que, pour être compris, les trésors répandus dans ces recueils avaient besoin de la consécration de la tombe. Cette revue rétrospective m'absorba assez vivement pour me faire oublier les heures, et c'est à peine si je m'aperçus que Malvina prolongeait son absence. Enfin, elle rentra avec tous les ustensiles nécessaires à l'accomplissement de nos desseins: du charbon, un réchaud, du papier pour murer les ouvertures par lesquelles l'air pouvait s'introduire. Rien n'avait été omis; le dernier approvisionnement était complet. Malvina couronnait la scène par un air solennel approprié à la circonstance. Nous nous trouvions dans toutes les conditions du drame. Ce spectacle m'exalta.

» — Mon amie! lui dis-je, ce n'est pas tout: avant de se séparer du monde, on lui doit un adieu. C'est de la plus stricte politesse. Voici une table, du papier et de l'encre. Ecris un mot à la société; moi, poète, je vais lui laisser le chant du cygne.

» — Connu, répliqua-t-elle; il faut que l'autorité soit prévenue, comme dans *Mon Voisin Raymond*, de Paul de Kock.

» Et elle écrivit:

*A mon sieur le komi ser depeau lisse du Karr tié,*

« Kon na ku se paire saune deu ma maure: jeu meurre avé queu Geai rhum
» veau long terre man. Lavi haie un dais air; nouze halle hon chaire chaire
» mie œufs ksa.

» Veau tre sairre ventre
» Malvina. »

» Pendant qu'elle se livrait à son style naïf, je demandais à l'inspiration un dernier chant, jaloux de laisser un lumineux sillon que les journaux du lendemain pussent reproduire dans leurs colonnes. Voici mes stances:

JÉROME A LA POSTÉRITÉ.

Au banquet du pouvoir infortuné convive
Je m'assis et me résignai;
Mais quand on me traita d'une façon trop vive,
Tranquillement je m'esbignai.

Je vais donc terminer cette rude existence
Avec la femme qui l'orna;
Je vais, en écrivant une dernière stance
Me périr avec Malvina.

Adieu Max et Valmont! Je pardonne à Flonchippe
Je plains, j'excuse Saint-Ernest;
Je m'éteins dans la ville où règne Louis-Philippe,
La nuit, par un très gros vent d'Est.

Magistrats, de ma mort qu'on n'accuse personne
Je m'en vais volontairement,
Le vrai sage, ici-bas, lorsque son heure sonne.
Sait filer insensiblement.

J'abandonne ce monde, insidieuse attrappe,
Sans courroux, comme sans regret;
Mais pour m'indemniser, je renaîtrai satrape
Par le procédé de Biret.

Oui, puisqu'évidemment la vie est une ronde,
Une gigue, une cachucha,
Partons, sans plus tarder; si le ciel me seconde,
Peut-être reviendrai-je en shah.

Mollement étendu sous un dais de lentisques
Alors je verrai, près de moi,
Voltiger sans corset trente-deux odalisques
Palpitantes d'un doux émoi.

Revivre oriental, Dieu! l'excellente aubaine!
Fumer du tabac des plus sains,
Avoir la beauté blanche et la beauté d'ébène,
Tout près de soi sur des coussins!

Allons, mon corps, allons, d'où vient que l'on diffère?
Filons pas plus tard qu'aujourd'hui;
Mourir c'est rajeunir; mourir c'est se refaire
Dans un plus agréable étui.

» Quand j'eus écrit cette dernière strophe, je me levai rayonnant; l'enthousiasme illuminait mon visage.

— Au moins, m'écriai-je, l'univers saura ce que je valais. Malvina, donne-moi ta main, que la mort même ne nous désunisse pas.

» Le réchaud était allumé, l'air se raréfiait; nous nous disposâmes de la manière la plus convenable et la plus commode pour bien mourir.

*(La fin à demain.)*

Hier, le grand-duc Michel, accompagné du prince gouverneur, s'est rendu d'ici à Iwanogrod. Aujourd'hui ils étaient de retour dans cette capitale.

Sur la demande du prince gouverneur, S. M. l'empereur prenant en considération les bons sentimens et la louable conduite du propriétaire foncier Albert Lempizki, dans le gouvernement de Plozk, a permis au fils de celui-ci, Eugène Lempizki, qui en 1833, à cause de ses relations avec des bandes de rebelles qui alors inquiétaient le royaume de Pologne, avait été banni en Sibérie, avec perte de sa noblesse, de retourner dans le royaume, sans toutefois que ses biens confisqués lui soient rendus.

**DANEMARCK.** — Dans leur séance du 17 octobre, les Etats du duché de Schleswig ont adopté l'Adresse au roi suivante :

« Sire !

» V. M. a daigné convoquer pour la quatrième fois les Etats-Provinciaux du duché de Schleswig pour entendre leur avis et leurs vœux. Pleins de fidélité et de respect envers notre souverain légitime, pénétrés du désir d'employer tous nos efforts au bien de la patrie, nous avons obéi à cet appel, et nous commençons nos travaux dans la douce conviction que V. M. cherche et trouve son propre bonheur dans le bonheur des peuples soumis à son sceptre, et dans la satisfaction donnée aux droits, aux besoins et aux vœux de toutes les parties de la monarchie. Nous considérons comme une preuve de votre grace royale, d'avoir placé à la tête du duché des hommes que la patrie est fière de compter au nombre de ses enfans, et au-devant desquels s'élancent tous les cœurs des habitans. Lorsque le roi Frédéric V a, par la loi générale du 28 mai 1831, accordé aux duchés l'institution d'Etats délibérans, pour réveiller dans le peuple le zèle pour la chose publique, en le faisant participer à l'administration générale, il y avait plus d'un siècle que le peuple n'eut eu une coopération active aux affaires publiques de la patrie, et nous ne pouvons méconnaître la sagesse du feu roi qui a tout d'abord introduit l'institution des Etats. Une série d'années s'est écoulée depuis lors, et l'on ne peut méconnaître non plus que, depuis ce temps, le zèle pour la chose publique s'est accru dans le pays, et que la vie politique y a acquis plus de maturité. C'est ce qui n'a pas échappé aux regards de V. M. qui déjà, d'après le Message royal, a daigné songer à donner du développement à l'institution des Etats. Puisse ce développement, par une modification opportune, conduire bientôt les duchés de Schleswig et de Holstein à l'exercice de leurs droits politiques, de telle sorte que le peuple ait une voix décisive pour la levée et l'emploi des impôts, ainsi que pour la législation. Les fidèles Etats de V. M. se croient obligés d'exprimer ce vœu avec franchise et confiance. V. M. a eu confiance dans la loyauté de son peuple, en révoquant les dispositions de la circulaire du 13 décembre 1838 ; nous déposons au pied de votre trône l'expression de notre profonde reconnaissance. Rien ne rend le peuple plus grand et plus heureux que la confiance dont l'honore le souverain.

» Si nous avons à regretter qu'on ait introduit la monnaie de billon du royaume (*Reichsbank-Scheidemünze*), mesure qui a provoqué dans les duchés une désapprobation incontestable et générale, nous éprouvons, au contraire, une joie bien vive de ce que V. M. a introduit dans le budget de l'état un meilleur ordre et une plus grande publicité ; nous y voyons la garantie qu'on pourra continuer sans relâche à amortir la dette publique qui pèse sur le pays. C'est avec une joie non moins vive que nous avons appris, par la réponse aux propositions des Etats, que des projets de loi, concernant une meilleure organisation du commerce, et une organisation des communes, seront soumis aux délibérations de l'assemblée des Etats ; nous voyons surtout dans une organisation, conforme aux besoins de l'époque, de la commune, tant dans les districts ruraux que dans les villes, une base nécessaire du développement de notre vie publique.

» V. M. a daigné faire soumettre à nos délibérations d'importans projets de loi ; nous nous efforcerons, dans la conscience de notre premier devoir envers le souverain et la patrie, de justifier, le mieux que nous pourrons, par un langage sincère et indépendant, la confiance que V. M. a placée en nous.

» Nous implorons la bénédiction du Tout-Puissant pour Votre Majesté, et nous la supplions de daigner accueillir gracieusement l'assurance de notre fidélité inaltérable.

» La très-fidèle et très-obéissante assemblée des Etats-Provinciaux du duché de Schleswig.

» Schleswig, le 12 octobre 1842. »

**AUTRICHE.** — Vienne, 23 octobre. Il a été déjà dit que les tentatives faites par la politique commerciale de l'Angleterre pour conclure un traité de commerce avec notre monarchie, ne paraissent pas avoir eu de succès. Nos hommes d'état sont convaincus qu'il vaut mieux persister dans le système suivi jusqu'ici et qui a tant contribué à donner un nouvel essor à notre industrie pendant ces dix dernières années, en adoptant successivement dans notre tarif les modifications propres à amener insensiblement une réciprocité de rapports avec l'étranger. La politique autrichienne semble, par des raisons toutes particulières, n'être pas portée pour la conclusion de traités spéciaux ; conclusion si difficile d'ailleurs par suite de la diversité des constitutions de nos provinces. Il paraît qu'on s'occupe en ce moment d'une réforme radicale dans nos douanes. Le projet de tarif repousse, paraît-il, tout système prohibitif. Les droits sur des marchandises jusqu'ici entièrement prohibées auraient même été fixés à un taux assez modéré, pour autant que l'état de la fabrication dans notre pays le permette. Les rails, par exemple, dont l'entrée était entièrement prohibée, ne paieraient que 5 florins par quintal, et l'on croit que nos usines pourront soutenir la concurrence.

**PRUSSE.** Berlin, 28 octobre. La *Gazette d'Etat* de ce jour annonce que S. M. a daigné conférer l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 1e classe, orné de brillans, au comte de Lerchenfeld-Kœfering, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Bavière près de la cour de Prusse ; et l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 3e classe, au comte de Montgelas, secrétaire de légation, près de la même mission.

— Dans la séance du 26 de l'assemblée des comités des Etats-Provinciaux, la réalisation de la réduction des impôts promise par S. M., et qui devait s'effectuer par la réduction du prix du sel, était l'affaire à l'ordre du jour.

Avant de commencer la discussion sur cet objet, l'assemblée manifesta le désir d'exprimer dans une Adresse au roi, les sentimens de reconnaissance dont l'avait pénétrée la convocation des comités. Sur l'observation du ministre des finances qui présidait l'assemblée, que ses pouvoirs ne s'étendaient pas au-delà des objets de son ressort, l'assemblée a résolu, sur la proposition de l'un de ses membres, d'insérer dans le procès-verbal de la séance ses remercîmens pour la marque de confiance dont l'avait honorée le roi.

On en vint alors à la discussion de l'objet à l'ordre du jour, et la question de savoir si l'assemblée approuvait la mesure proposée dans le Mémoire imprimé, et tendant à obtenir une réduction du prix du sel en augmentant le nombre de bureaux de débit, a été, sur l'appel nominal, résolue affirmativement par 87 voix contre 11.

Et la question de savoir si l'on ne devait pas veiller à ce que, dans les bureaux de la régie, le sel fût mis en vente en très-petites quantités, a été résolue affirmativement à l'unanimité.

(*Gazette d'Etat.*)

— Nous avons dit dans notre numéro du 26 octobre, que le bulletin des lois publierait prochainement les modifications apportées à la loi sur la censure ; nous avons fait connaître en même temps ces modifications. Le *Bulletin des Lois*, publie, en effet, dans son numéro d'avant-hier l'ordre de cabinet relatif à ces modifications. Les ouvrages au-delà de 20 feuilles d'impression ne seront plus soumis à la censure. Cependant, le nom de l'auteur et celui de l'éditeur devront être mentionnés sur le titre. 24 heures avant que l'ouvrage soit mis en vente, un exemplaire devra en être déposé au bureau de police. Toute contravention sera punie d'une amende de 10 à 100 Rixth. Ces dispositions qui n'affectent pas la législation fédérale sur la matière, sont prises en attendant une révision complète des ordonnances sur la censure en Prusse.

**HANOVRE.** Une lettre de Hanovre, du 24 octobre, adressée au *Correspondant de Hambourg*, annonce que le roi aurait manifesté l'intention formelle de faire vers la mi-novembre, un voyage en Angleterre.

— On lit dans la *Gazette de Cologne*, en date de Hanovre le 25 octobre.

« On sait qu'une députation de notre bourgeoisie voulait aller porter au roi ses félicitations sur les fiançailles du prince royal, et demander en même temps que la suspension prononcée contre le directeur de la ville Rumann, qui dure depuis le 16 juillet 1839, eût enfin un terme. Après bien des démarches infructueuses, une audience lui fut enfin accordée pour le dimanche 23. Les bourgeois étaient à-peu-près une vingtaine, et l'un d'eux exprima au nom de tous, ses félicitations sur le prochain mariage du prince, et le roi le remercia affectueusement, mais lorsqu'on en vint à demander la réintégration du directeur de la ville Rumann, les bourgeois obtinrent un refus formel, en la manière accoutumée. Le roi leur parlait de l'heureuse situation et de la prospérité du pays depuis qu'il était monté sur le trône, qui étaient telles qu'aucun autre pays de l'Allemagne ne pouvait se flatter de l'égaler, et il voulait leur montrer combien était impardonnable l'opposition qui se déclarait contre son gouvernement qui avait tant fait pour le bien du pays. Le résultat de cette audience, dont on espérait quelque chose, semble avoir découragé la bourgeoisie, bien qu'il ne dût pas être difficile à prévoir. »

**BADE.** — Carlsruhe, 25 octobre. Le *Frankfurter Journal* a annoncé que le gouvernement badois n'avait conclu l'emprunt relatif aux chemins de fer que pour moitié de la somme fixée, pour 6 millions. Mais la *Gazette de Cologne* annonce aujourd'hui que cet emprunt a été conclu avec M. Rothschild, J. Groll et fils de Francfort, et S. de Haber et fils de Carlsruhe, pour la somme entière de 12 millions de florins.

**ANGLETERRE.** — Londres, le 29 octobre. On lit dans la *Gazette de Londres* d'hier que S. M. a approuvé la nomination de M. Dillon, en qualité de consul de France, à Newcastle ; et celle de M. Charles de Witte, en qualité de consul de Belgique, à la nouvelle Zélande.

— La même feuille, porte que M. Duncan M'Neill, Esq., jusqu'ici *solicitor general* d'Ecosse, a été nommé par S. M. lord avocat du même royaume, en remplacement de sir William Rae, Bart, décédé.

— Le vicomte Melbourne l'ancien premier ministre, est assez dangereusement malade. Les dernières nouvelles annoncent du mieux dans l'état de S. S.

— Nos journaux annoncent une nouvelle faillite ; c'est celle de MM. Hunter et Coventry, facteurs à la Halle-aux-Blés. Le passif excède 200,000 liv. st. (2,400,000 fl. des P.-B.)

— S. M. vient d'accorder une pension de 300 livres au poète anglais William Wordsworth ; cette nouvelle comblera de joie tous les amis de la belle et véritable poésie.

— Les nouvelles reçues hier de New-York vont jusqu'au 4 octobre ; elles n'offrent aucun intérêt. On attend le prochain *steamer* d'Halifax à Liverpool, ce bâtiment aura des nouvelles des Etats-Unis jusqu'au 15.

— Jeudi dernier, S. A. I. l'archiduc Frédéric d'Autriche a quitté le château d'Inverness et a pris la route de Glascow à travers les montagnes. Le prince et sa suite ont eu de la neige pendant les deux jours qu'ils ont mis à franchir cette route escarpée. Plus près de Glascow, la pluie a constamment succédé à la neige. S. A. I. n'est arrivée dans cette ville que lundi dans la matinée ; elle en a visité, dans la journée, les principaux édifices et les curiosités les plus remarquables. Le prince et sa suite ont dû arriver hier dans la soirée à Liverpool. L'intention de S. A. I. est d'y rester deux jours et d'aller ensuite à Manchester. Le prince rendra une visite à la reine au château de Windsor, vers la fin de la semaine, après quoi on pense qu'il quittera l'Angleterre à bord de la *Bellone* dont les réparations sont achevées.

— La commission spéciale nommée pour juger les affaires des troubles du Staffordshire a terminé ses séances ; voici le résultat de ses opérations : elle a prononcé onze condamnations à la déportation à vie ; 13, à 21 ans de déportation (parmi les individus condamnés à cette période se trouve Ellis, l'homme le plus dangereux des Potteries) ; 9, à 15 ans ; 18, à 10 ans, et 3 à 7 ans de déportation. Les autres prisonniers déclarés coupables par le jury ont été condamnés à l'emprisonnement de 2 ans à 10 jours, avec ou sans travaux forcés. Le nombre de ces derniers est de 146. — 55 accusés ont été reconnus innocens et mis en liberté. Trois ont été renvoyés devant les prochaines assises : ce sont les chartistes O'Neil, Cooper et Richardson.

— Suivant les nouvelles reçues ce matin de Manchester, les prix des diverses qualités de coton manufacturé sont arrivés plus bas que jamais. Les demandes pour la Russie qui avaient soutenu jusqu'ici le prix des chaînes ont cessé, et comme la navigation est interrompue pendant l'hiver dans la Baltique, on doit renoncer à ce débouché pendant six mois. Comme d'autre part il n'y a pas apparence que des demandes pour d'autres marchés viennent remplacer celles de la Russie, la réduction des heures de travail dans les manufactures est la perspective la plus probable. Quelques lettres particulières ajoutent que plusieurs manufacturiers seront forcés de restreindre l'importance de leur fabrication, dans l'impossibilité où ils sont d'obtenir du crédit comme par le passé, soit sur le marché au coton de Liverpool pour la matière première, soit des banques pour les avances dont ils ont besoin pour payer les gages des ouvriers et les autres frais courans. Il paraît d'autre part que la reprise momentanée des affaires sur le marché de Liverpool était le résultat des efforts de quelques spéculateurs ; mais que ce mouvement factice une fois tombé, la même stagnation dont on s'est plaint pendant si long-temps règnera encore sur ce marché. (*Standard.*)

**ESPAGNE.** — Madrid, 20 octobre. On assure que le général Van Halen a envoyé sa démission des fonctions de capitaine-général de la Catalogne. Il a été décidé en conseil des ministres que cette démission ne serait pas acceptée, et que l'on ferait les plus grands efforts pour envoyer quelques fonds au général.

La commission, chargée de faire un travail sur la liberté de la presse, poursuit ses réunions et ses délibérations. Le régent tient beaucoup à ce que, dès le début de la session, les Cortès soient saisies d'un projet de loi à ce sujet.

Personne ne croit, quant à présent, aux bruits de dissolution des Cortès.

— 21 octobre. Les lettres reçues aujourd'hui de Madrid offrent peu d'intérêt. La seule nouvelle qu'elles contiennent est un bruit très-hasardé de modification ministérielle. Le ministre des affaires étrangères serait remplacé par M. Carnerero, sur la conduite duquel la presse se plait à accumuler les commentaires. C'est probablement la facilité avec laquelle on lui a prêté une mission politique ou diplomatique importante, qui a donné l'idée de l'investir du ministère des affaires étrangères.

— 22 octobre. On apprend à l'instant que le gouvernement refuse à l'Infant don François de Paule l'autorisation de rentrer à Madrid, et que le général Zurbano a été nommé inspecteur-général des douanes de terre et de mer de la Catalogne.

**FRANCE.** — Paris, 28 octobre. La Chambre de Commerce d'Abbeville vient de désigner des délégués pour venir à Paris, combattre le projet de traité avec la Belgique.

— On lit dans le *Journal du Hâvre*, du 25 octobre :

« Nous extrayons du rapport du capitaine Grosos, commandant *la Rose-Amélie*, les renseignemens suivans sur l'expédition qu'il vient de faire à Angostura, ville située dans le haut de l'Orénoque, et qui voit bien rarement des bâtimens français. *La Rose-Amélie*, chargée d'objets de trafic, était allée tenter dans cette rivière une opération qui n'a pas rencontré tout le succès espéré.

» Rien n'est plus pittoresque, que l'aspect de ce grand fleuve (l'Orénoque), dont les rivages sont inaccessibles en raison de l'épaisseur des bois qui les bordent. Il règne partout un silence effrayant qui n'est interrompu que par le hurlement des bêtes féroces, qui sont en très-grand nombre dans ces parages.

» Ce fleuve est très-abondant en poissons, mais jamais nous ne pûmes faire dix pas à terre dans l'intérieur pour chasser, les ronces-épines et l'épaisseur des bois nous en empêchèrent.

» Les habitans des bords de l'Orénoque sont d'un naturel doux et paresseux. On remarque, avant d'arriver à la Trèle, plusieurs villages peu peuplés ; quelques calebasses et un hamac composent tout le mobilier de ces naturels, qui vivent dans une insouciance sans pareille.

» Le produit de la pêche, la farine de maïs et de la viande séchée au soleil, forment toute leur nourriture. Ils ont un dégoût très-prononcé pour les liqueurs fortes, et ne boivent que de l'eau mêlée avec un sirop de calebasse. Leur teint est d'un gros rouge, et ils n'ont pour tout vêtement qu'un morceau d'indienne roulé autour du corps.

» La ville d'Angostura n'est pas grande, mais elle communique avec l'intérieur, ce qui lui donne un peu de commerce. Elle est l'entrepôt des autres villes plus considérables situées vers la source de ce fleuve. Il y a plusieurs goëlettes qui font la navigation de la Martinique, approvisionnent le pays de ce dont il a besoin, et en exportent les productions, telles que le café, l'indigo et les cuirs. Il y a plusieurs fortes maisons de commerce ; la monnaie française a seule cours dans les transactions. Les vivres y sont chers ; la viande seule y est à bas prix.

» A mon arrivée j'ai appris la mort du général Thomas Deshères, commandant de la place, qui a été assassiné d'un coup de feu à travers sa croisée, le 9 avril 1842. On suppose qu'il avait beaucoup d'ennemis dans la ville, car il n'a pas été regretté.

» A mon départ on avait arrêté six personnes sous la prévention de complicité de ce crime. »

— M. le maréchal président du conseil, ministre de la guerre, a reçu de M. le gouverneur-général de l'Algérie un rapport dans lequel il est rendu compte de l'expédition qui vient d'être faite dans l'Est, et qui a amené la dispersion totale des forces du Khalifa Ben-Salem et l'enlèvement de toute la partie importante de son gouvernement, ne laissant plus insoumises que quelques tribus Kabaïles, dont M. Bugeaud pense qu'on peut, sans de grands inconvéniens, ne pas s'occuper.

Une seconde dépêche du gouverneur-général, datée du 19 octobre, transmet un rapport du général de Lamoricière sur ses opérations du 5 septembre au 13 octobre : Après avoir ruiné les tribus du Sud et du Sud-Est de Tekedempt, qui fournissaient des ressources à Abd-el-Kader ; après avoir poursuivi vainement les populations émigrantes qui accompagnaient ce chef, M. Lamoricière a eu le bonheur de se voir offrir par son adversaire, l'occasion d'un des plus beaux combats de cavalerie que nous ayons eus en Afrique. Les pertes sensibles éprouvées

par le chef Arabe doivent contribuer à l'achèvement de sa ruine.

— Sur la demande du consul-général de France à Alexandrie, le vice-roi d'Egypte a décidé que tous les colis dirigés en transit de Suez à Alexandrie, seraient admis au passage sur la simple déclaration de leur contenu, appuyée de facture. Le droit perçu sur les colis sera de 1/2 p. c. pour le commerce de la France, comme pour celui des autres nations, conformément aux dispositions arrêtées en septembre 1841.

— On dit que le gouvernement a reçu aujourd'hui, par dépêche télégraphique de Bayonne, la nouvelle de l'arrivée à Lisbonne du prince de Joinville et du duc d'Aumale. Quelques personnes prétendent que le duc d'Aumale traversera l'Espagne et passera à Madrid pour se rendre à Barcelonne où il s'embarquera à bord d'un navire français pour aller à Alger.

— M. le marquis de Lavalette vient de partir pour Londres avec une mission de M. le ministre des affaires étrangères; on croit que ce diplomate est chargé de proposer à lord Aberdeen les préliminaires d'un arrangement qui concilierait tout à la fois les répugnances de la nation française pour le droit de visite tel qu'il s'exerce actuellement et le respect des engagements pris. (*Correspondance.*)

— *29 octobre.* M. le lieutenant-général vicomte Tiburce Sebastiani est arrivé à Paris, où la confiance du roi l'appelle pour remplir un poste éminent.

— Il paraît que le général Pajol est nommé gouverneur du Louvre. Cette nomination, marque d'une haute confiance, réfuterait suffisamment les attaques de quelques journaux qui se plaignaient de la mise à la retraite de cet officier supérieur.

— Le député M. Fulchiron vient d'adresser au *Journal des Débats* une lettre, dans laquelle il déclare que plusieurs de ses collègues se sont réunis chez lui pour examiner la grave question de l'Union douanière, et non avec le dessein arrêté à l'avance de la faire échouer; car des hommes sensés et habitués aux affaires ne se prononcent pas sans avoir réuni les documens qui puissent les éclairer. L'intention de ces honorables collègues n'a jamais été non plus de s'assembler comme députés, comme faisant partie d'une fraction plus ou moins considérable de la Chambre, mais ils ont cru pouvoir user de la faculté, qui appartient à tous les citoyens français, de s'occuper avec sagesse, avec modération, des grands intérêts de l'agriculture, des manufactures, du commerce et de la navigation, qui, d'une manière ou d'une autre, éprouveraient des modifications, si l'Union douanière avec la Belgique était accomplie. On s'est donc borné, ajoute M. Fulchiron, à des conversations. Il est vrai que plusieurs membres ont fait ressortir les dangers qui pourraient résulter de cette union pour nos industries; mais aucune décision, ayant le caractère de résolution définitive, n'a été prise en commun, puisqu'on n'a pas été aux voix. Veuillez bien croire aussi que jamais il ne s'accomplira dans mon salon d'acte inconstitutionnel ou contraire aux convenances.

Le *Journal des Débats*, en insérant cette lettre, dit qu'il regrette que M. Fulchiron ne désavoue pas nettement les résolutions qu'on a publiées en les attribuant à la réunion que présidait ce député.

**GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.** — Luxembourg, 29 octobre. Par arrêté du 15 de ce mois, S. M. le roi grand-duc a accordé à M. le conseiller Wellenstein, sur sa demande, démission honorable des fonctions de vice-président du collège des régens de la maison de sûreté civile et militaire à Luxembourg, et a nommé à cette fonction M. Würth-Paquet, déjà membre dudit collège: et, par la même disposition, M. Wittenauer, juge d'instruction, a également été nommé membre de cette administration.

— Nos lecteurs apprendront avec une légitime satisfaction que très-prochainement nous publierons les travaux de l'assemblée des Etats. (*Journal de Luxembourg*)

**BELGIQUE.** — Bruxelles, 30 octobre. Le Conseil communal s'est assemblé hier. L'ordre du jour appelait la discussion du rapport relatif à l'arrêté royal portant violation de l'article 86 de la loi communale.

*M. de Doncker* soutient que l'article 86 de la loi communale a été violé, et que l'arrête du 8 octobre ne peut avoir annulé une seule des dispositions de la décision du conseil du mois d'août, sans annuler la délibération dans son ensemble. Quoique les différens articles du réglement aient été adoptés dans des séances différentes, l'ensemble en a été adopté dans la séance du 19. Il demanda que l'on aille plus loin que la protestation proposée; et que l'on recherche par la faute de qui l'article 86 de la loi communale a été violé; et qui a arrêté dans les bureaux du gouvernement l'envoi de la suspension prononcée par le gouverneur: il demande, enfin, que le conseil émette dans la protestation son opinion sur les effets de l'arrête, soit qu'il le considère comme annulant la totalité de la délibération, soit comme ne violant que la partie de cette délibération qui a formé les différentes sections de la capitale en arrondissemens de police.

*M. de Stassart:* Si l'on avait donné suite à une délibération du conseil, qui prescrivait l'impression d'un *Bulletin*, on aurait su d'une manière beaucoup plus exacte comment les choses se sont passées. Par ce moyen, le gouverneur aurait appris tout naturellement que la communication ordonnée par l'Art. 86 de la loi communale n'avait pas eu lieu.

Quant à l'arrêté royal du 8 octobre, je le crois sans valeur, par suite de l'inobservation d'une condition importante.

*M. le président:* Dans les observations qui viennent d'être faites, je ne vois rien qui combatte les conclusions du rapport.

*M. de Doncker:* Je demande que le conseil s'explique d'une manière formelle sur le point de savoir si l'arrêté du 8 octobre annule tout ou seulement une partie de la délibération.

*M. Defacqz:* C'est un point de fait dont nous pourrons nous occuper plus tard. Nous devons avant tout examiner la question de la protestation.

*M. Gendebien:* M. de Stassart a indiqué un moyen qui est très-bon, mais j'en indiquerai un meilleur; ce serait d'avoir un indicateur général sur lequel un homme inscrirait matériellement toutes les dépêches, tous les paquets qui arrivent à l'Hôtel-de-Ville.

*M. le président:* Ceci peut être bon en principe, mais l'exécution présenterait de nombreuses difficultés, car il y a des dépêches qui contiennent quelquefois vingt ou trente pièces différentes.

*M. le baron Stassart:* Je pense que l'impression de nos séances serait préférable. Au surplus ce n'est pas la première fois que des dépêches se perdent. Je me rappelle qu'étant gouverneur, j'ai eu plus d'une fois l'occasion de réclamer des pièces que l'on m'a répondu n'avoir jamais reçues.

*M. Gendebien* examine la question dans son ensemble, et se plaint de la précipitation que la députation a mise à approuver l'arrêté du gouverneur. Il déclare avoir eu un entretien avec un membre de la députation permanente, et ce membre lui a donné l'assurance que le gouverneur, en présentant à la députation son arrêté du 27 septembre, avait affirmé qu'il avait envoyé à M. le bourgmestre cet arrêté de suspension avec les motifs, et qu'il n'avait reçu aucune réclamation.

L'honorable membre se plaint aussi de ce que M. le bourgmestre peu satisfait d'une modification qu'avait subi un des articles du réglement, avait sollicité du gouvernement cet arrêté suspensif, sans avoir consulté ses collègues du collège de régence. Il pense en définitive que le conseil pourrait se borner à la protestation, sauf à prendre plus tard le parti qu'il jugerait convenable, et il espère que, par respect pour la loi communale, le pouvoir exécutif reconnaîtra la nécessité de retirer son arrêté, et de remettre les choses dans leur état primitif.

*M. le président:* D'après ce qu'a dit M. Gendebien, il semblerait qu'il y a eu deux dépêches égarées, l'une du gouverneur et l'autre de la députation. Je m'en réfère à une lettre que j'ai reçue de M. le gouverneur, et dans laquelle il ne parle nullement d'une dépêche de la députation.

*M. Orts:* Le gouverneur n'aurait pu envoyer au bourgmestre l'arrêté de suspension, avant d'avoir eu l'approbation de la députation permanente. Ce n'est qu'après l'approbation de la suspension que les motifs doivent en être envoyés au conseil communal.

*M. Gendebien* donne lecture de l'Art. 86 et y trouve la preuve que le gouverneur a droit de suspendre, mais que la députation est appelée à décider si la *suspension sera maintenue.*

*M. le baron de Stassart:* Je pense aussi qu'aussitôt que le gouverneur a pris un arrêté de suspension, il doit en informer immédiatement le conseil communal, sauf à en référer à la députation qui approuve ou désapprouve l'arrêté.

*M. le président* insiste sur ce qu'il a déclaré qu'il n'y avait eu qu'une seule dépêche, contenant et l'arrêté de suspension et les motifs, ainsi qu'il conste de la lettre subséquente que lui a adressée M. le gouverneur.

*M. Defacqz* rentrant dans le fond de la question, ne peut partager l'avis de M. Gendebien, que l'on pourrait considérer l'arrêté royal comme nul et non avenu; il soutient que l'arrêté royal du 8 octobre fait loi pour le conseil, jusqu'à ce qu'il ait été rapporté. Tout ce qu'on peut faire, c'est de s'adresser au roi par voie de requête, et en appeler comme on dit du roi mal informé au roi bien informé.

*M. Gendebien:* Nous sommes d'accord, j'ai seulement dit qu'il n'était pas exact de dire, comme dans le rapport, que toute nouvelle délibération nous était interdite. En effet, qui nous empêche de délibérer sur le point de savoir si nous devons nous adresser au roi, et de lui dire; « Sire, l'article 86 de la loi communale exige que les motifs d'un arrêté de suspension, nous soient communiqués. Nous avons été privés du droit d'appel à votre majesté comme juge.

*M. Defacqz:* Entendu comme cela, nous sommes d'accord.

Après quelques autres explications, la première partie des conclusions du rapport portant protestation contre la violation de la loi communale, et réserve de tous les droits et prérogatives du conseil, est mise aux voix et adoptée.

*M. de Doncker* demande que l'on revienne sur la décision du 13 août, parce que beaucoup de membres ont cru voter sur l'ensemble des résolutions et non sur le principe.

*M. Bourgeois* s'oppose à cette proposition; il demande que l'on s'occupe en premieur lieu du point de savoir si on s'adressera au roi par voie de requête pour demander le retrait de l'arrêté du 8 octobre.

*M. Orts:* Mais il faudrait savoir si la résolution du 13 a été approuvée par le roi.

*M. le président:* Nous n'avons reçu ni officiellement ni officieusement l'avis que la résolution du 13 ait été approuvée par le roi.

*M. Gendebien* pense comme M. Bourgeois, qu'il faut avant tout s'adresser au roi par la voie d'Adresse.

*M. de Doncker:* Je me rallie à cette proposition pourvu que la question que j'ai soulevée reste en suspens.

*M. Gendebien:* Tous nos droits sont saufs.

La proposition est adoptée, et l'affaire est renvoyée de nouveau à la section du contentieux.

— Le *Moniteur Belge* publie aujourd'hui les dispositions qui seront observées pour le cérémonial de la séance royale d'ouverture de la session législative de 1842 à 1843, qui aura lieu le 8 novembre.

---

## *Koninklijke Nederduitsche Schouwburg.*

*Op Dingsdag den 1 November.*

KATHARINA HOWARD, KONINGIN VAN ENGELAND, of DE TWEE SCHIJNDOODEN, romantisch tooneelspel in vijf bedrijven en zeven tafereelen; Gevolgd door: No 777, of HET TE VERLOOTEN LANDGOED, blijspel in een bedrijf.

*Den aanvang ten 7 uuren.*

# ANNONCES.

## MADAME B. HOLLANDER,

*Veenestraat, no 140 et 141.*

A l'honneur d'annoncer son retour de Paris, avec un bel assortiment de Modes d'hiver. Elle se recommande, pour tout ce qui concerne son état, à la bienveillance des Dames. 5744.

---

Le soussigné a l'honneur d'annoncer qu'il a reçu les premières Terrines de Foies Gras de Strasbourg, ainsi que les Petits-Pois de Nantes et tout ce qui concerne les comestibles. Il vendra ses marchandises à des prix modérés et continuera à garantir les qualités.

On trouve encore chez lui le *Robinson's Patent Barley* et *Patent Groats* favorablement connus comme nouriture pour les Enfans délicats, etc., etc.

La Haye, le 26 octobre 1842.

5735. M. WATERREUS, vis-à-vis le Marché aux Poissons.

---

## MUSIQUE

NOUVELLEMENT REÇUE A LA MAISON DE COMMISSION

**VAN TETROODE, *Heerenstraat*, K. 297 à La Haye.**

Les Partitions pour Piano et Chant de

Otello, Euriante, Forêt de Senart, Folies Amoureuses, Robin des Bois, Pie Voleuse, l'Italienne à Alger, Abou-Hassan, Préciosa, Anne de Boulen, Obéron, Montano et Stéphanie, Gazza Ladra, Richard Cœur-de-Lion, I Capuletti e I Montecchi, Gli Orazzi, Tancredi, Turco in Italia, Camille, Flauto Magico, Orphée, La Création, aux prix de *f* 3.75 à *f* 5 séparément. Plusieurs ouvrages pris ensemble offrent un avantage relatif.

DE HAZARD:

**Guillaume Tell**, Partition pour Piano et Chant, textes français-allemand. In-folio relié *f* 15 au lieu de *f* 25.

**Le Brasseur de Preston**, id. id. *f* 9 au lieu de *f* 17.50.

**Méthode de Chant** du Conservatoire de Musique, 3 vol. in-folio, *f* 7 au lieu de *f* 18.

**ROMANCES** avec Piano ou Guitare, à des prix inférieurs à tout ce qui a encore été annoncé.

NB. MM. les professeurs et le commerce jouissent, sur tous ces articles, d'un rabais extraordinaire, à déduire encore de ces prix déjà si modérés.

On trouve à la Maison susdite:

## GRAMMAIRE

des Écrivains, des Professeurs et des vrais amateurs, redigée en 529 questions sur autant de genres de difficultés que présente la langue française, par M. Desfossez, ancien élève de Philosophie, Professeur de langue française et latine à La Haye. *Première Livraison*, 35 cts. *NB.* Cet ouvrage peut être demandé à l'inspection.

**LITHOGRAPHIES**

**nouvellement éditées pour servir à la Collection des *Vues de La Haye*, et autres villes.**

La Grande Église (La Haye). Le Palais du côté du Jardin (id.). Le Wagenbrug, Pont de Rijswijk (id.). Palais d'Été (id.). Entrée au Bois (id.). Cabane de Pierre-le-Grand, 2 pièces (Zaandam), etc., etc.

Ces lithographies se vendent à part ou en collections de 10, 20 pièces, etc.

5737. **A. J. VAN TETROODE.**

---

5740. La soussignée ayant l'intention de quitter les affaires par suite du décès de son mari C. GLAD, a l'honneur d'informer le public, qu'à dater du 1er Novembre 1842, elle vendra, par cessation de commerce, les objets de son Magasin, consistant en Bronzes, Porcelaines, Bijouteries, Horlogeries, etc., de 20 à 30 0/0 au-dessous du prix de fabrique.

La Haye, le 31 octobre 1842.

Ve GLAD, née DE PEYROLLE.

---

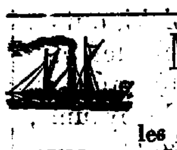

## NAVIGATION PAR BATEAUX A VAPEUR

**entre Rotterdam et Dunkerque,**

les 5, 10, 15, 20, 25 et dernier de chaque mois.

5739. S'adresser chez Joh. Ooms Ez. et Comp. *Agens* à Rotterdam.

---

## Magasin de Shalls Cachemire,

**LONGS ET CARRÉS,**

*Hoogstraat, no 345.*

Les soussignés ont l'honneur de prévenir les DAMES, qu'ils viennent de recevoir pour la saison un grand choix de Soieries UNIES et FAÇONNÉES, SATIN CHINÉ, MOIRÉ, JACQUART, VELOURS DE LYON en toutes nuances, MERINOS et CACHEMIRE de France, ALGÉRIENNE, TARLATANS et quantité d'autres étoffes pour Robes. Un assortiment complet de BRODERIES, BONNETS, FLEURS, RUBANS, GANTS et tout ce qui concerne les articles de modes.

**Henri van Weerden et Comp.,**

*Fournisseurs de S. M. la Reine.*

NB. Les Dames trouveront audit magasin des MANTEAUX BOURNOUS, CRISPINS (tant en velours qu'en soie et autres étoffes), confectionés d'après le dernier modèle; ils tâcheront de mériter leur confiance par leurs prix modiques et par leurs belle marchandise. 5722.

---

# Cours des Fonds Publics.

## *Bourse d'Amsterdam du 29 Octobre.*

| | | Int. | Cours du 28 Oct. | Ouvert. | Fermé. |
|---|---|---|---|---|---|
| Pays-Bas. | Dette active | 5 | $101\frac{3}{4}$ | $101\frac{11}{16}$ | — |
| | Dito dito | $2\frac{1}{2}$ | $52\frac{5}{8}$ | $52\frac{9}{16}$ | [illegible] |
| | Billets de chance | | — | — | — |
| | Syndicat | $4\frac{1}{2}$ | $94\frac{3}{8}$ | $94\frac{1}{4}$ | [illegible] |
| | Dito | $3\frac{1}{2}$ | — | — | — |
| | Société de Commerce | $4\frac{1}{2}$ | $136\frac{1}{8}$ | $136\frac{3}{8}$ | [illegible] |
| | Dito nouvelle | $4\frac{1}{2}$ | — | — | — |
| | Emprunt de 1836 | 4 | — | — | — |
| | Dito des Indes | 5 | — | $99\frac{7}{8}$ | — |
| Russie | Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 | 5 | — | $105\frac{3}{4}$ | — |
| | Dito dito 1828 & 1829 | 5 | — | $105\frac{5}{8}$ | — |
| | Inscript. au Grand Livre | 6 | — | — | — |
| | Certificats au dito | 6 | — | $70\frac{3}{4}$ | — |
| | Dito inscriptions 1831 & 1833 | 5 | — | $98\frac{3}{8}$ | — |
| | Emprunt de 1840 | 4 | — | $88\frac{3}{8}$ | — |
| Espagne | Perp. ém. Amsterdam | 5 | — | — | — |
| | Passive | 5 | — | — | — |
| | Dette différée à Paris | | — | — | — |
| | Deffered | | — | — | — |
| | Ardouin | 5 | $15\frac{15}{16}$ | 16 | [illegible] |
| Autriche | Obligations Goll. & Comp. | 5 | — | — | — |
| | Dito métalliques | 5 | — | — | — |
| | Dito dito | $2\frac{1}{2}$ | — | — | — |
| Angleterre | Cons. Ann. | 3 | — | — | — |
| France | Inscriptions au Grand-Livre | 3 | — | — | — |
| Pologne | Actions 1836 | *f* | — | — | — |
| Brésil | Cons. Ann. | 5 | — | — | — |
| Portugal | Obligations à Londres | 3 | $32\frac{3}{8}$ | 32 | — |

## *Bourse de Paris du 28 Septembre.*

| | | Int. | Cours du 27 | Ouvert. | Fermé. |
|---|---|---|---|---|---|
| France | Cinq pour cent | | 118 30 | 118 45 | [illegible] |
| | Trois pour cent | | 79 85 | 79 95 | [illegible] |
| | Emprunt Ardouin | | $22\frac{3}{8}$ | $22\frac{1}{2}$ | [illegible] |
| Espagne | Anc. différé | | — | — | — |
| | Nouv. dito | | — | — | — |
| | Passive | | — | — | — |
| Naples | Certificats Falconet | | — | 108 25 | — |
| Pays-Bas. | Dette active | $2\frac{1}{2}$ | — | $53\frac{1}{4}$ | — |
| Belgique | Dette active | 5 | $103\frac{1}{8}$ | $103\frac{1}{8}$ | [illegible] |
| | Dito | 3 | — | 71 95 | — |
| | Banque belge | | — | 812 50 | — |
| États-Unis | Obligations de la Banque | | — | — | — |

## *Du 29 Octobre.* Du 28

| | | Int. | Du 28 | Ouvert. | Fermé. |
|---|---|---|---|---|---|
| France | Cinq pour cent | | 118 60 | 118 60 | [illegible] |
| | Trois pour cent | | 80 00 | 80 05 | [illegible] |
| | Emprunt Ardouin | | $22\frac{5}{8}$ | $22\frac{1}{2}$ | — |
| Espagne | Anc. différée sans | | — | — | — |
| | Nouv. dito | | — | — | — |
| | Passive | | — | — | — |
| Naples | Certificats Falconet | | — | 108 30 | [illegible] |
| Pays-Bas. | Dette actire | $2\frac{1}{2}$ | — | — | — |
| Belgique | Dette active | 5 | $103\frac{1}{4}$ | $103\frac{1}{8}$ | [illegible] |
| | Dito | 3 | — | — | — |
| | Banque belge | | — | 805 00 | — |
| États-Unis. | Obligations dela Banque | | — | — | — |

## *Bourse de Londres du 28 Octobre.*

| | | |
|---|---|---|
| Consolidés | 3 | $93\frac{3}{4}$, $\frac{7}{8}$ P. |
| Holl. Dette active | $2\frac{1}{2}$ | — |
| Dito dito | 5 | 100, $100\frac{1}{4}$ |
| Dito emprunt 1837 | 5 | — |
| Espagne 5 % | | $17\frac{7}{8}$, $18\frac{1}{8}$ |
| Dito 3 % | | $21\frac{7}{8}$ |
| Portugal (nouv.) | | 38 |
| Russes | | $112\frac{3}{4}$, 113. |

## *Bourse d'Anvers du 29 Octobre.*

| | | |
|---|---|---|
| Métalliques | 5 | — |
| Naples | 5 | — |
| Ardouins | 6 | $15\frac{5}{8}$ |
| Dette différée, ancien | | — |
| Passive | 5 | — |
| Lots de Hesse | | $27\frac{1}{4}$ |

Cours après la Bourse (2 $\frac{1}{2}$ heures).

Ardouin $15\frac{5}{8}$ A.

Idem, Primes offertes à toutes époques; au $\frac{9}{10}$ nov. $18\frac{1}{8}$, 18 d. $\frac{1}{2}$ P.

## *Bourse de Vienne du 24 Octobre.*

| | | |
|---|---|---|
| Métalliques | 5 | $108\frac{7}{8}$ |
| Dito | 4 | $100\frac{1}{4}$ |
| Dito | 3 | $76\frac{1}{2}$ |
| Lots de 1834 | | — |
| Actions de la Banque | | 1617 |

LA HAYE,

Imprimerie de Léopold Lœbenberg, *Assendelftstraat*.

Dépôt-général: chez MM. SCHOONEVELD et FILS, *Beurssteeg*, à Amsterdam; et chez S. REYN SNOECK, *Hoofdsteeg* à Rotterdam.